



## **Construction des problèmes publics dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur au Cameroun : cas de la réforme LMD**

**DEUZOUMBE Denis** [deuzoumbedeni@gmail.com](mailto:deuzoumbedeni@gmail.com)

Université de Dschang-Cameroun

### **Résumé**

Depuis 2007, les Universités d'État camerounais se sont arrimées au système LMD. Cette réforme exige du chercheur une rigueur épistémologique afin de la restituer dans son contexte. En se dépouillant des certitudes de l'évidence sensible, l'on est en droit d'établir une relation entre les activités des revendications des étudiants du début des années 90 et 2000 ; la construction des « crises » des universités camerounaises par des acteurs externes en charges des questions éducatives et l'importation de ce modèle. Fort de cette évidence, ce travail envisage d'interroger le processus de mise en politique de cette solution dans les universités camerounaises. Plus spécifiquement, il s'agit de saisir la trajectoire de la problématisation de cette question et son institutionnalisation par le pouvoir public. Pour y parvenir, l'on a fait recours à la technique documentaire pour remonter le temps et faire l'archéologie de cette réforme. Ces données sont adaptées à l'analyse suivant une orientation constructiviste. Leurs interprétations révèlent que le transfert du système LMD dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur camerounais ne relève pas d'une objectivité certaine, ni d'une activité linéaire, mais de la façon dont les acteurs endogènes et exogènes ont créé les conditions de l'émergence de ce « malaise ».

**Mots clés :** *Construction, Problème public, Enseignement supérieur, Cameroun, Réforme LMD.*

## Introduction

L'histoire de l'enseignement supérieur camerounais est celle des réformes. La première université camerounaise et les grandes écoles créées dans les années 60 visaient la construction du jeune État camerounais. Ceci en le dotant d'une ressource humaine qualifiée pour suppléer au départ des colons français. Au fur et à mesure que ce jeune État grandit, les exigences sociétales mutent également. Après la grande réforme de 1993 qui crée en plus de l'Université de Yaoundé, 5 autres Universités sur une base ethno-régionale ou communautaire, le gouvernement a fait basculer à partir de 2007 ses universités dans le processus de Bologne plus connu dans l'espace Francophone par « système LMD ».

Depuis l'arrimage des Universités africaines, spécifiquement camerounaises à ce nouveau paradigme, l'on note un intérêt particulier des chercheurs sur cette question. L'un des travaux le plus intéressant est l'ouvrage collectif Co-dirigé par Jean-Emile Charlier, Sarah Croché et Abdou Karim Ndoye (Charlier, Croché et Ndoye, 2009, 341 pages). Ils analysent l'influence du processus de Bologne sur les Universités africaines. Selon eux, ce basculement est inéluctable ; il va de la nécessité pour ces Universités de se maintenir dans les dialogues scientifiques internationaux et de préserver les relations privilégiées et exclusives avec les Universités européennes. Djouda Feudjio quant à elle, interroge les enjeux et les contraintes à la mise en œuvre du système LMD au Cameroun où la liberté académique se trouve encore torpillée par le politique (Djouda Feudjio, 2009, pp.141-157). Tchoupie André dans son article traite du rôle des étudiants camerounais dans les réformes universitaires au Cameroun. Via des revendications catégorielles, ils ont permis aux malaises des Universités camerounaises d'accéder à l'espace public (Tchoupie, dans L. Ngwe et H. De Prince Pokam, (dir.), 2016, pp. 209-234). Dans un article, Ngwé, Pokam De Prince, Mandjack et Folefack traitent du rôle des universités et de ses agents dans les mutations politiques et éducatives au Cameroun. Pour ces auteurs, la fluidité de la conjoncture des années 90 notamment, la mondialisation de la politique éducative pilotée par les institutions internationales, la libéralisation de la vie politique et économique au Cameroun vont inciter les agents des institutions universitaires à investir l'espace public avec des revendications catégorielles et politiques (Ngwe, De Prince Pokam, Mandjack, Folefack, n° 5, 2006, pp. 169-191).

L'apport heuristique de ces auteurs est indéniable, il permet de poser un regard critique et novateur sur cette problématique. Cependant, ces travaux n'abordent pas cette question sous l'angle constructiviste. Quand bien même c'est le cas, ils n'établissent pas une relation directe ou indirecte entre les revendications catégorielles des années 90 et 2000 et l'importation du système LMD au Cameroun, objet de cette réflexion. Il est question d'interroger le processus de mise en politique de cette solution dans les Universités camerounaises. Il s'agit spécifiquement de saisir la trajectoire de sa problématisation et de son institutionnalisation. Dans ce sillage, un problème

public n'étant pas une donnée objective appelant directement à l'intervention du pouvoir public, comment la question de la réforme de l'enseignement supérieur sur la base du système LMD est-elle devenue un sujet de préoccupation politique ? Telle est la question qui oriente ce travail. Elle est construite autour de l'hypothèse selon laquelle la question de la réforme de l'enseignement supérieur camerounais sur la base du système LMD est devenue un sujet de préoccupation politique grâce aux activités de problématisation des malaises des universités camerounaises par des acteurs polycentriques.

Cette étude permet de questionner le processus de construction d'une politique publique dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur camerounais, notamment le processus de définition des malaises des Universités camerounaises ayant débouché à la greffe du système LMD. D'inspiration constructiviste, ce travail rompt avec l'approche fonctionnaliste de R. Merton qui conçoit les problèmes publics comme le résultat d'un dysfonctionnement (Blumer et Riot, 2004, p. 194) et l'école de conflit de valeur de Myers R. et Fuller R. qui les considèrent comme inhérent aux jugements de valeur exprimés par une société. C'est-à-dire des conditions sociales perçues comme incompatibles avec les valeurs du groupe. L'objectivisme des fonctionnalistes (désorganisation et comportement déviant) et le jugement de valeur de l'école des conflits de valeur nous semblent insuffisant pour rendre compte du processus de construction de ce problème. Autrement, nous adoptons la perspective constructiviste selon laquelle les problèmes sociaux « résultent d'un processus par lequel une condition donnée est progressivement identifiée et désignée dans une société comme problème social » (Blumer et Riot, 2004, p.194). C'est la société qui décide s'il y a problème en l'étiquetant. Le transfert du système LMD dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur camerounais ne relève donc pas d'une objectivité certaine ni d'une activité linéaire, mais de « la façon dont les acteurs créent les conditions de l'émergence de situations problématiques » (Zittoun 2013, p. 4). L'adoption de cette solution n'est pas seulement un traitement d'une dysfonction ou d'un conflit de valeur dans le milieu universitaire camerounais, mais aussi une réponse à une activité de cadrage (Cefai, 2016, p.46) : Il s'agit d'aller au-delà du « maquillage objectif des problèmes sociaux » (*Ibid.*, p. 46) pour s'intéresser aux activités de production de l'évidence.

La reconstitution du processus de construction de cette politique publique se fera à l'aune de la technique documentaire. Elle a l'avantage de remonter le temps pour mieux faire l'archéologie de cette réforme. Nous allons nous intéresser à la presse écrite, les rapports et lettres publiques des associations des défenses de droits des étudiants à l'instar de l'Association de Défense des Droits des Étudiants du Cameroun (ADDEC) et du « parlement des étudiants » ; les rapports et ouvrages de la Banque mondiale (BM) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; les instruments réglementaires du gouvernement

camerounais et de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), organe supranational regroupant 6 pays de l'Afrique Centrale etc... L'exploitation judicieuse de l'ensemble de ces données nous permet de saisir d'une part les trajectoires de la construction des crises des Universités camerounaises par des acteurs polycentriques (I) et d'autre part le mécanisme d'institutionnalisation de cette réforme (II).

### ***I- Les trajectoires de la problématisation des malaises des Universités camerounaises***

La conversion de ce problème ordinaire en problème public résulte d'un travail de construction inhérent aux mouvements sociaux dans l'espace universitaire et public camerounais et aussi dans l'espace semi-public. La diversité des acteurs porteurs de cette cause explique d'une part la variété du cadrage (A) qui en est fait et les espaces de sa problématisation (B).

#### **A- Le cadrage des problèmes des Universités camerounaises : idées et représentations**

Appréhender la trajectoire de la construction des problèmes ayant débouché à la greffe du système LMD dans les Universités camerounaises exige que l'on prête une attention particulière aux différentes activités de cadrage des hérauts de cette cause. Les différents acteurs sont loin d'avoir une vision unanime du rôle et de la mission des Universités dans la société. Leurs perceptions sont liées à leurs intérêts ou la vision qu'ils se font de l'éducation dans le développement de l'humanité.

#### **1- Le cadrage des crises des Universités autour de la question de l'amélioration des conditions des étudiants : rapport de force discursive entre les associations des étudiants et le gouvernement**

Pour restituer à cette réforme sa sociogenèse, il est utile de faire une rétrospective dans les mouvements sociaux qui ont ébranlé de temps en temps les Universités camerounaises. En effet, le transfert du système LMD trouve ses origines dans les mouvements sociaux multisectoriels du début des années 90 et 2000. Les revendications catégorielles du début des années 90 portées par le « parlement des étudiant » ont bénéficié de la « conjoncture fluide » de la réouverture démocratique de cette période pour émerger dans l'espace public. Les entrepreneurs politiques et les acteurs de la société civile pour des besoins de visibilité et d'acceptation vont saisir cette opportunité pour agréger les problèmes des Universités à ceux du pays. La contestation estudiantine de l'heure constitue pour eux une occasion d'une remise en cause de l'ordre établi (Bella, 321, p. 321). Dès lors, une transaction collusive stratégique entre acteurs estudiantins et entrepreneurs politiques s'est établie. L'opposition « s'affirme dans ce contexte à la fois comme une entreprise de conquête du pouvoir et de la refondation de la société » (Sindjoun, 2014, p. 12).

Cette coalition qui s'est formée autour de l'idée de la refondation de la mission sociale de l'Université camerounaise dénonce les conditions de vie et d'étude des étudiants. Le problème du paiement tardif de la bourse, de son octroi discriminatoire et plus tard celui de sa suppression est évoqué publiquement. À la problématique de la « bourse » se sont agrégées d'autres insatisfactions liées toujours aux œuvres universitaires. Les problèmes du logement, de la restauration, du transport retiré en 1988 et celui de l'insertion professionnelle constituent la litanie des revendications du « parlement des étudiants ». L'attention du public est attirée autour de l'Université et l'Etat, dépositaires d'une mission sociale en tant que pourvoyeurs d'emploi. Leur efficacité en termes de rendement extérieur dans le cadre de la mobilité sociale ou ascension sociale est éprouvée. L'Université produit des diplômes sans valeurs ; elle est devenue le bourreau de la société. Se sont alors installées une crise d'identité, crise de croissance et une crise de confiance. C'est dans ce contexte que le chef de l'État Paul Biya réforme l'enseignement supérieur<sup>1</sup>. Cependant, certains aspects de la réforme vont plutôt envenimer la crise dans le champ universitaire, spécifiquement celui dotant les universités de la personnalité morale et de l'autonomie financière, administrative et académique. Car l'autonomie financière qui leur est accordée modifie leur rapport au monde et accroît leur responsabilité et celle des étudiants. Les bénéficiaires que sont les étudiants doivent participer à leur formation par l'acquittement du droit universitaire de 50.000 francs CFA. Pour le gouvernement, c'est une réforme destinée à améliorer la vie économique et à réformer un enseignement supérieur en agonie. Le gouvernement camerounais ne veut plus produire des intellectuels chômeurs, produire plutôt des jeunes camerounais qui trouvent des emplois ou qui puissent les créer.

À la suite du « parlement des étudiants » des années 90, l'ADDEC s'est aussi affirmée comme l'une des forces réformatrices dans le champ universitaire camerounais. Cette association née le 1 avril 2004 dans un « lieu clos et apolitique » (Morillas 2018) s'est positionnée comme défenseur des droits des étudiants et d'une Université nouvelle. Elle s'est dotée de deux structures, notamment le « sénat des étudiants » et le « collectif des résidents » (*Ibid.*, p.39) pour bien mener ses actions de conscientisation des étudiants sur le respect de leurs droits par les autorités universitaires et politiques. Ses actions visent à amener le pouvoir public à repenser le modèle de gouvernance dans les Universités. Dans ce sens, elle a engagé un « effort en vue d'une interaction avec le gouvernement sur des sujets de politiques publiques » (Monpetit 2019, p.92) dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur. Elle n'innove pas par rapport à son prédécesseur le « parlement des étudiants » en ce qui concerne ses revendications. Dans un rapport de 2005, elle dénonce des pratiques de corruption, notamment le rançonnement des étudiants relatif au paiement des frais aux responsables des laboratoires, aux encadreurs des

---

<sup>1</sup> Il s'agit de la grande réforme de 1993.

mémoires et aux jurys des mémoires. Les responsables de cette association ont publié la liste des 15 enseignants qui s'étaient livrés à des pratiques de « rançonnement » sur des étudiants de l'ENS de Yaoundé. Pour l'ADDEC, la publication de ce rapport vise à « débarrasser l'université camerounaise de l'esprit de vénalité et d'hédonisme qui anime la plupart de ses responsables et enseignants »<sup>2</sup>. Ainsi, l'ADDEC met le gouvernement face à ses responsabilités. Elle l'interpelle « à mettre d'urgence tout en œuvre pour que des sanctions exemplaires soient prises à l'endroit des personnes incriminées »<sup>3</sup>.

L'ADDEC dénonce aussi une gouvernance universitaire discriminatoire. Il s'agit de la promotion d'une politique de formation professionnalisante « discriminatoire ». Les frais de droits universitaires dans les filières professionnalisante sont élevés et par conséquent au-delà des familles modestes ; excluant un pan important des jeunes camerounais. Pour les étudiants, c'est une injustice décrétée par l'Etat qui ne parvient pas à garantir l'égalité entre les citoyens. Dans un de leurs rapports, ils font le constat selon lequel : « une parcelle des formations se privatise au sein des Universités publiques. Les formations dites professionnalisantes sont devenues un marché lucratif pour bien d'enseignants et chefs d'établissements qui imposent des frais d'inscription de l'ordre du million de FCFA. Savoirs et qualifications se vendent aux plus nantis »<sup>4</sup>. Ces nouvelles écoles de formations sont considérées comme des structures commerciales destinées à l'enrichissement des responsables universitaires.

Cependant, les différents cadrages des étudiants et l'intrusion des partis politiques de l'opposition ne sont pas du goût du groupe politique au pouvoir. Ainsi, les appareils idéologiques de l'État que sont la presse publique et le média public sont mis aux services des autorités publiques dans leur stratégie de délégitimation des cadrages des étudiants. Pour ces médias, le cadrage des étudiants est loin de refléter la réalité, il est une machination et l'expression de la mentalité égoïste des étudiants. L'exigence du paiement de la bourse, les actes de malversation et de mal gouvernance dans l'enseignement supérieur dénoncés par les étudiants sont battus en brèches. Cameroon Tribune trouve que la revendication de la bourse par les étudiants est juste l'expression des besoins alimentaires : « les étudiants ne font que trop mauvais usage de leur pécule. Outre la trop flagrante préoccupation vestimentaire observée chez certains, l'alcoolisme tient le haut du pavé à Ngoa-Ekellé. Rare sont ceux qui investissent

---

<sup>2</sup> ADDEC, « Troisième Rapport d'enquête sur le rançonnement des étudiants à l'université de Yaoundé I », 13 octobre 2005. <http://addec.over-blog.com/article-1002184.html>.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> ADDEC, « Au bout de la trêve et au cœur de la crise : l'université doit cesser d'être pour exister », Rapport Trêve aout 2005 du 13 octobre 2005. <http://addec.over-blog.com/article-1002097.html>.

*dans des œuvres purement académiques* »<sup>5</sup>. La suppression de la bourse est ainsi imputée à une tension de la trésorerie et au nombre croissant des étudiants bénéficiaires de cette « manne ».

En raison du délitement frontalier entre revendications catégorielles et politiques, le groupe politique au pouvoir va s'employer à dénoncer le rapprochement entre partis d'opposition et étudiants. Dans cette vague de dénonciation, la presse gouvernementale trouve que « *la bourse est devenue le prétexte à toutes sortes de revendications et parfois à des débordements regrettables. Il est même né des groupes aux actions pas toujours louables tels le FEL (Front des étudiants lésés)* »<sup>6</sup>. Pour ce faire, le « parlement d'étudiant », est taxé par certaines élites au pouvoir d'un groupe minoritaire ethno-tribaliste qui veut déstabiliser le pouvoir. Un groupe du nom d'« autodéfense », proche du gouvernement est créé pour contrecarrer l'action du « parlement ». Le mouvement des années 2000 conduit par l'ADDEC a aussi fait l'objet d'une instrumentalisation par le pouvoir. Certains ressortissants de la forêt équatoriale du Cameroun vont se regrouper autour des organisations telles qu'Essigan, NkulNnam, le club des amis de la forêt équatoriale pour faire barrage aux actions de l'ADDEC qu'ils qualifient de « l'axe anglo-bami ».

C'est dans ce climat de tension perpétuelle dans l'espace académique et la problématisation des malaises des Universités camerounaises autour du référentiel de la pertinence, de la qualité que le système LMD sera importé au Cameroun.

## **2- Les acteurs internationaux et la construction du problème de l'urgence de la réforme de l'enseignement supérieur autour du critère de la qualité et de la pertinence**

Au rang des acteurs internationaux ayant favorisé la réforme de l'enseignement supérieur sur la base du système LMD figure l'UNESCO et la Banque Mondiale. Elles se sont déployées avec des approches et des perceptions différentes de celles des acteurs camerounais dans le processus du cadrage des problèmes des Universités dans les pays du Sud.

Depuis les années 90, l'intervention de ces organisations dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur est influencée par l'idéologie néolibérale axée sur un critère dual : pertinence-qualité. Pour elles, les Universités africaines, spécifiquement celles de l'Afrique subsaharienne font face aux mêmes types des problèmes. Pour y remédier ces États doivent faire des efforts pour améliorer la pertinence de leurs enseignements tertiaires. La pertinence de l'enseignement supérieur « est généralement considérée comme la capacité du système à intégrer dans ses contenus et dans ses finalités, les préoccupations de la société dans son

---

<sup>5</sup> Cameroon Tribune, n° 5128, du 07 mai 1992, p. 14.

<sup>6</sup> *Ibid.*

ensemble » (Gueye 2005, p.14). Pour l'UNESCO, « [...] la pertinence d'un programme d'enseignement supérieur doit être mesurée au moyen en partie en fonction de l'aptitude du diplômé à créer l'emploi » (UNESCO, 2003, p.14). La pertinence d'un curriculum suppose une adéquation profil/emploi, recherche/développement pour résoudre à la fois le problème du chômage et désengorger la fonction publique. L'enseignement supérieur doit pouvoir satisfaire aux besoins de la société dans laquelle il est inscrit dans le but de la transformer, de la façonner selon un projet social concerté et politiquement progressiste et viable (Gueye, 2005, p.67). Cette pertinence doit être orientée vers des filières technologiques, scientifiques et professionnelles contextualisées, gages d'insertion professionnelle et d'auto-emploi.

Cependant, l'amélioration de la pertinence de l'éducation doit se faire en adéquation avec la qualité. Car l'efficacité et le succès de l'enseignement supérieur dépend aussi de cette dernière (Bindé, UNESCO, 2005, p. 20). Le concept de qualité de la formation est complexe et protéiforme. Elle est la résultante de nombreux facteurs. Entre autres figurent des aspects tels le talent et l'expertise du personnel enseignant, les règles de sélection des étudiants, la nature du système d'évaluation, les conditions d'étude, d'apprentissage et de recherche (encadrement des étudiants, accès aux ressources documentaires et aux laboratoires), les pratiques gestionnaires (académiques, institutionnelles, financières), des institutions d'enseignement et de recherche, ainsi que le degré d'employabilité des diplômés (Kokou et al., 2008, p.). En Afrique subsaharienne, la qualité de l'enseignement a subi des coups effroyables depuis la crise économique des années 90. Ce qui a conduit à une « détérioration sensible des infrastructures académiques, des laboratoires, des matériels d'enseignement et d'encadrement des étudiants en dernière analyse, à une réduction de la qualité de l'enseignement supérieur » (*Ibid.*, p.20).

À sa création, la Banque Mondiale « vis [ait] à l'extension universelle du modèle de l'économie de marché et à l'intégration des pays pauvres dans le marché mondial, considérée comme le seul remède à même de les sortir de leur situation de retard » (Cuenin, 2001, p. 57). C'est à partir des années 80 et 90 que l'éducation est devenue un thème spécialement prégnant dans sa littérature (Laval et al., 2002, p. 35). Elle cadre le problème de l'enseignement supérieur autour du référentiel de « réduction de la pauvreté et le développement économique dans le monde ». Son intérêt à allier éducation et réduction de la pauvreté est en rapport avec son « objectif de développement pour le millénaire » qui vise à réduire de moitié la pauvreté dans le monde. Le processus de modélisation de la réalité par la Banque Mondiale consiste à l'usage des dimensions cognitives, normatives et instrumentales (Maray, 2000, p. 48). Sa stratégie de persuasion est imprégnée des vocabulaires inspirés de l'idéologie libérale-sociale. Elle justifie ce changement de paradigme dans la lutte contre la pauvreté en ces termes : « il ne suffit plus d'apporter des fonds nouveaux pour le développement, il faut surtout que les investissements



trouvent sur place une force de travail susceptible de mettre en œuvre de façon efficiente le capital humain. D'où la reconnaissance du rôle central de l'éducation dans le processus de croissance » (Laval et al., 2002, p.35). La stratégie de la Banque Mondiale est similaire à celle de l'UNESCO. Elle s'est faite à l'aune des rapports d'expertise, donc les récits associent diagnostic et préinscription des solutions. Mais c'est la construction dans des arènes et espaces variés qui ont relevé le niveau de saillance de ce problème.

## **B- L'espace public comme arène de problématisation des malaises des Universités**

Il est question de s'intéresser à la configuration de ces revendications dans des arènes ou espaces de débat et les répertoires d'action déployés par les différents acteurs pour populariser leurs revendications et se faire entendre. « Les arènes sont des lieux de confrontation et de lutte pour le pouvoir symbolique » (Quéré, 2001, p. 106). Notre attention sera focalisée aux actions de mise en désordre dans l'espace public visant la refondation de l'Université. Plus concrètement, il est indispensable d'analyser la construction des « supposés malaises » des Universités camerounaises dans l'espace public à l'aune des actions collectives (1) et symbolique (2).

### **1- Les entrepreneurs de cause et la construction des « supposés malaises » des Universités camerounaises à l'aune des actions collectives**

La problématisation, notamment la popularisation des malaises des Universités camerounaises par des étudiants camerounais se fait par la mobilisation de plusieurs répertoires d'action. La mise en scène dans l'espace public s'est faite à l'aune des actions collectives, symboliques et le recours au lobbysme.

Tout comme les sociétés traditionnelles trouvent leurs essences dans les rites, les sociétés démocratiques modernes usent aussi des activités subversives telles les mouvements sociaux pour se renouveler. Les actions collectives et symboliques menées par certains étudiants des Universités camerounaises dans les années 90 et 2000 s'inscrivent dans cette ritualité visant à produire, voire à provoquer la « mort » (Amsata, 2004, p.143) des pratiques gangrénant le milieu universitaire. Dans ce sens, le « parlement d'étudiant » et l'ADDEC ont fait usage des actions collectives auxquelles s'enchevêtre d'autres dynamiques de contestation de l'ordre normal à l'instar de la grève de la faim et des actions symboliques. Ces deux groupes d'acteurs, hérauts de la cause des Universités camerounaises ont en commun l'usage excessif du registre violent et conflictuel. Leur revendication est logée dans la « conjoncture fluide » des années 90 et 2000 qui consacre la libéralisation de l'espace public. Ainsi, ils bénéficient du soutien des

entrepreneurs politiques désireux de s'affirmer dans un nouvel espace public et des entrepreneurs médiatiques en quête de notoriété. La violence dont ils font usages est dirigée contre les autorités universitaires et les édifices publics. C'est le cas de la violence du 26 mars 1991 où un certain M. Ayem a été passé à tabac par ses étudiants de 1<sup>ère</sup> année en science économique sous prétexte que ses épreuves sont très difficiles et qu'il donne trop des mauvaises notes. C'est ainsi que les cours ont été suspendus sur le campus s'en suit des marches de contestation qui épousent des causes politiques, notamment « l'amnistie générale et la conférence nationale ». Face au blocus des autorités universitaires et à l'intervention de la police, la situation va se radicaliser avec l'incendie de la voiture du chancelier et celle de SOPECAM ; l'attaque des bâtiments de la chancellerie et l'assassinat par incendie de l'étudiant de la 2<sup>e</sup> année de l'ENS de Yaoundé, Ndam Souleymanou dans une chambre universitaire. L'attaque contre le « sacré » est symbolique, elle vise à attribuer la responsabilité de la crise dans les Universités camerounaises à l'ordre gouvernant.

Dans le même sens, en avril et mai 2005, l'ADDEC lance sa première opération de grève qui secoue les Universités d'États et les grandes écoles de formation. En effet, la grève de 2005 est tributaire de l'imposition par le Recteur de l'Université de Yaoundé I, Sammy Chumbow du paiement en une tranche des droits universitaires et le déguerpissement des petits commerçants du campus (Morillas, 2018, p.3). La grève va se généraliser dans d'autres Universités publiques camerounaises. L'USBU de l'Université de Buea, SOS Solidarité estudiantine de l'Université de Douala et les étudiants de l'Université de Dschang ont mutualisé leurs voix pour une réforme démocratique de l'Université camerounaise. Les actions collectives ne sont pas les seuls répertoires utilisés par ces associations de défenses de droits des étudiants, le recours à des actions symboliques et au lobbysme ont fait d'elles des véritables hérauts de cette cause.

## **2- Les actions symboliques, le lobbysme et la popularisation des problèmes des Universités camerounaises**

Le registre symbolique a aussi été utilisé dans la stratégie de construction de l'anormalité dans le champ universitaire par l'ADDEC. Ce registre nous replace en plein dans l'inversion sociale. Elle renvoie « aux formes et pratiques ritualisées de contestation du pouvoir politique » (Njoya, 2016, p.61). Cependant, l'action de l'ADDEC ne vise pas directement la contestation du pouvoir politique, elles visent plutôt à contraindre l'*establishment* politique (*Ibid.*, p .61) à réformer la gouvernance universitaire au détour des moyens symboliques. Le registre symbolique qui a le plus construit sa notoriété est « Jérusalem », nom emprunté à l'allégorie biblique pour baptiser son QG à l'amphi 300 de l'Université de Yaoundé I. Le nom n'est pas choisi de manière anodine ; Jérusalem pour les peuples juifs est fort symbolique. Il symbolise

l'espoir, la promesse ; c'est là où Jésus Christ viendra sauver les juifs. Le QG de l'ADDEC est à l'image de cet espoir pour les chrétiens ; c'est là que viendra la solution aux problèmes des Universités. C'est également une image symbolique que veulent renvoyer les membres de l'ADDEC. Pour y parvenir, ils doivent accepter avec résignation ce passage, cette étape avec son lot de souffrance conduisant vers la délivrance de l'Université. N'est-ce pas Jésus Christ pour « sauver le monde », a souffert le martyr dans cette ville. Ces leaders utilisent une stratégie instrumentale pour capter les esprits sceptiques. Le leader de l'ADDEC, Mouaffo Djontu prenant la parole au milieu d'une foule, bible à la main, dans une sorte de propagande sensibilise ses congénères sur les problèmes des Universités et ceux des étudiants et la nécessité de se soulever contre cet état de chose. Le gouvernement est taxé de : « menteur, flagorneur, corrupteur et manipulateur »<sup>7</sup>. L'amphi 300 est placé sous le signe de l'espoir d'un lendemain meilleur.

La grève de la faim est aussi un autre registre utilisé par les leaders de l'ADDEC pour légitimer et donner une certaine visibilité à leurs actions. Une grève de la faim est la « protestation ou la revendication par l'affirmation publique d'une privation volontaire de nourriture [...] » (Simeant, 2009, p. 263). C'est une forme de violence contre soi qui s'oppose aux formes de protestations les plus routinisées, institutionnalisées et juridiquement codifiées (*Ibid.*, p.263). Elle est « l'acte de protestation souvent ultime, d'une personne qui a le sentiment de ne pas pouvoir être entendue autrement » (Gravier et al., 2010, p. 1521). Le refus de la négociation, la brutalité policière et la militarisation du campus ont poussé certains leaders de l'ADDEC à opter pour l'utilisation du « cri de désespoir » et du « cri de courage », mieux une violence contre soi pour se faire entendre. Trois leaders de cette association vont engager la grève de la faim. Au-delà de l'aspect d'une souffrance individuelle, les grévistes s'adressent aux autorités universitaires, politiques et à la société toute entière. Les grévistes de la faim ne veulent en réalité pas mourir, ils veulent avant tout que leurs revendications aboutissent ou faire valoir leurs points de vue (*Ibid.*, p. 1521). Pour eux, cette grève est la conséquence d'une structure de dialogue fermée, refusant de négocier, optant pour la violence et la manipulation : « *cette dérive schizophrénique nous a imposé des sacrifices, bien au-delà de la grève de la faim et de la grève que nous n'avions pas souhaitée* »<sup>8</sup>. La grève a été suivie en milieu étudiant avec le boycott des cours. Dans sa matérialité, elle s'observe par des salles de cours vides.

Le lobbysme est un des moyens de pression utilisé de plus en plus dans les sociétés démocratiques pour transformer les politiques, les attitudes et les pratiques dans le champ

---

<sup>7</sup> ADDEC, « Au bout de la Trêve et au cœur de la crise. L'université doit cesser d'être pour exister », Rapport Trêve aout 2005, *op.cit*

<sup>8</sup> *Ibid.*

politique. C'est une « action d'influence auprès des pouvoirs publics » (Bardonet et Libaert, 2012, p.8). Leur mode opératoire consiste à l'usage des arguments et des contacts directs avec les gouvernants afin de concrétiser des intérêts auxquels ils accordent de l'importance (Madina, 2012, p. 433). L'action lobbyiste de l'ADDEC commence au lendemain de la réunion sanctionnant sa création. Le 1<sup>er</sup> avril 2004, elle adresse un mémorandum aux membres du gouvernement dans lequel ils revendiquent entre autres :

la publication immédiate des résultats de ceux des étudiants ayant été autorisé à composer pour le compte du premier semestre ; la réintégration de tous les étudiants des grandes écoles et Universités de Yaoundé I qui avaient été expulsés des salles d'examen ; la prise en compte du statut des étudiants inscrits en cycle de recherche ; la délivrance gratuite et automatique des relevés de note et attestations de réussite à la fin de chaque année académique ; la suspension de la scolarité et des frais médicaux ; l'implication des étudiants dans la gestion de leurs intérêts [...]°.

Ce mémorandum public visait à prendre l'opinion publique à témoin et à exercer une pression sur les gouvernants pour qu'ils répondent favorablement à leur demande. Face au déni des autorités, les leaders de l'ADDEC vont accentuer la pression via d'autres lettres et memoranda à l'endroit des autorités. Une correspondance interpellatrice est adressée le 25 septembre 2004 à l'ensemble des leaders de la classe politique camerounaise engagés à l'élection présidentielle portant sur les problèmes auxquels les étudiants du Cameroun font face et une autre au ministre de l'enseignement supérieur. Au-delà de ces correspondances, les leaders bénéficient d'un accès particulier aux autorités. Le 03 février 2005, une audience leur a été accordée par le ministre de l'enseignement supérieur au cours de laquelle, une série des doléances adressée au président de la république lui est transmise.

L'intransigeance et l'inflexibilité des autorités académiques et politiques vont pousser les leaders de l'ADDEC à saisir en date du 11 avril 2005 le président de la République pour lui présenter de façon détaillée leurs revendications et le mettre face à ses responsabilités. Le recours à la plus haute autorité politique camerounaise s'inscrit en phase avec l'une des vocations du lobbying qui consiste à expliquer, argumenter, convaincre en transmettant la bonne information au bon interlocuteur, au bon moment (Bardonet et Libaert, 2012, p.8). Cette stratégie va ouvrir un espace de dialogue entre autorités gouvernementales, académiques et étudiants des différentes Universités frondeuses. Une mission présidentielle dénommée «

---

° ATEM (C.), « Présidentiel 2004 : L'université de Yaoundé I annonce les couleuvres », Le Nouveau Monde, 08 avril 2004, p. 3.

mission Abouem » est mise en place dont l'objectif est « d'abord, [d'] évaluer le climat au sein de l'Université ; ensuite, [de] recenser les problèmes essentiels qui demandent des solutions urgentes ; et enfin, [d'] élaborer et [de]soumettre des propositions à la haute hiérarchie » (Mutations, n° 1405, 17 mai 2005, p. 3). Des inspections en vue d'une collecte d'information pertinente auprès des composantes des Universités sont lancées.

Les actions collectives et symboliques ont participé à la construction indirecte de l'importation du système LMD par le pouvoir public. Les différentes revendications catégorielles ont ce mérite d'avoir porté dans l'espace public les problèmes des camerounaises et demandé leur résolution. Il n'y a pas de rupture idéologique entre les revendications catégorielles des années 90 et celles des années 2000 ; c'est un continuum. Mais c'est le cadrage des acteurs internationaux dans des espaces semi publics qui va triompher et déboucher à la greffe du système LMD.

## ***II- De la construction souterraine des problèmes de l'enseignement supérieur dans des espaces « hybrides » au transfert du système LMD***

La problématisation « à bas bruit », (Zittoun, 2013, p. 14) dans des espaces semi publics, notamment les conférences, les séminaires organisés par certains organismes internationaux et les travaux de recherche commandés ont incité les Universités camerounaises à s'arrimer au système LMD. Il est question d'interroger les espaces hybrides de la construction de cette réforme et les logiques de son institutionnalisation.

### **A- Les espaces de problématisation souterraine de la nécessité de changement de paradigme dans l'enseignement supérieur**

L'internationalisation des systèmes éducatifs (Lange et Henaff, 2005, p. 26) dépossède de plus en plus les États du Sud de leur capacité de pourvoyeur de solution d'action publique dans ce secteur. L'érosion de ce pouvoir est consécutive à l'érection de l'éducation comme bien commun et à l'intervention de certains acteurs internationaux dans l'analyse et l'élaboration des solutions d'action publique y relative. Ces acteurs procèdent par un *modus operandi* opposé à celui des agents universitaires camerounais. Ils privilégient les actions « à bas bruit », notamment le cadrage dans des conférences internationales et le recours à l'expertise via les rapports de recherche.

## **1- Les rencontres politico-scientifiques et l'émergence de la nécessité de la réforme de l'enseignement supérieur**

La question de la réforme de l'enseignement supérieur camerounais fondée sur le système LMD est liée à la Conférence Mondiale sur l'Enseignement Supérieur (CMES) de 1998 organisée par l'UNESCO à Paris sous le thème « Enseignement supérieur au XXI<sup>e</sup> siècle : vision et action ». La CMES était une tribune destinée à la recherche des solutions aux problèmes des universités et de prise d'engagement. Elle a réuni les sommités de la science, 182 États et a bénéficié du soutien des agences sœurs du système des Nations Unies, à l'instar de l'OIT, le PNUD, l'ONUDI, la BM. C'est un espace semi-public dans lequel l'UNESCO et ses partenaires ont discuté de la nécessité de rénover l'éducation dans le monde. L'objectif de cette conférence était fort évocateur : « établir les principes fondamentaux d'une réforme en profondeur des systèmes d'enseignement supérieur dans le monde afin qu'ils contribuent plus efficacement à l'avènement d'une paix fondée sur le développement et l'affirmation des principes d'égalité, de justice, de solidarité et de liberté »<sup>10</sup>.

En prélude à cette grande conférence, des conférences régionales ont été organisées sous des thèmes divers et convergents. En Afrique, une consultation s'est tenue à Dakar en 1997 sous l'égide de l'UNESCO pour examiner les problèmes de l'enseignement supérieur dans ce continent afin de définir des nouvelles politiques et des nouveaux paradigmes d'apprentissage (Barbara, 2003, p. 220) conformément aux attentes de la CMES. Lors de la grande conférence de 1998, trois axes prioritaires ont été définis et mobilisés l'attention des autorités universitaires et des décideurs politiques : l'élargissement de l'accès en se fondant sur le critère du mérite ; la rénovation des systèmes et des institutions d'enseignement supérieur ; le renforcement des liens avec la société, notamment avec le monde du travail. À cet effet, quatre commissions ont été créées pour débattre de la vision que ces acteurs voudraient donner à l'enseignement supérieur au XXI<sup>e</sup> siècle. Les débats dans les différentes commissions abordent des thèmes variés :

répondre aux exigences du monde de travail ; l'enseignement supérieur et le développement humain durable ; contribution au développement national régional ; les personnels de l'enseignement supérieur : un enjeu permanent ; l'enseignement supérieur pour une nouvelle société : le point de vue de l'étudiant ; du traditionnel au virtuel : les nouvelles technologies de l'information ; l'enseignement supérieur et la recherche : défis et opportunités ; la contribution de l'enseignement supérieur à l'ensemble du

---

<sup>10</sup> Rapport sur la Conférence Mondiale sur l'Enseignement Supérieur pour le XXI<sup>e</sup> siècle : vision et action », Conférence générale, 30<sup>e</sup> Session, Paris 1999, [www.unesco.org/educat/educprog/wche/declaration\\_fre.htm](http://www.unesco.org/educat/educprog/wche/declaration_fre.htm), p. 2.

système éducatif ; femmes et enseignement supérieur : question et perspective ; promouvoir une culture de la paix ; mobiliser le pouvoir de la culture ; autonomie, responsabilité sociale et liberté académique<sup>11</sup>.

À la suite de cette conférence, une déclaration mondiale devant orienter le fonctionnement de l'enseignement supérieur est faite, notamment :

- L'enseignement supérieur doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite, conformément aux dispositions de l'article 26.1 de la déclaration universelle des droits de l'homme etc... ; - Les missions essentielles des systèmes d'enseignements supérieur (éduquer, former, entreprendre des recherches et, en particulier, contribuer au développement durable et à l'amélioration de la société dans son ensemble) doivent être préservées, renforcées et intensifiées, c'est-à-dire qu'il s'agit d'éduquer des diplômés hautement qualifiés et des citoyens responsables et d'offrir un espace ouvert pour la formation supérieure et l'apprentissage tout au long de la vie etc... ; - la pertinence de l'enseignement supérieur doit se mesurer à l'aune de l'adéquation entre ce que la société attend des établissements et ce qu'ils font. A cette fin, les établissements et systèmes, en particulier après avoir renforcé leurs liens avec le monde du travail, devrait fonder leurs orientations à long terme en fonction des buts et besoins sociétaux, y compris du respect des cultures et de la protection de l'environnement. Apprendre à entreprendre et développer l'esprit d'initiative devrait devenir des préoccupations majeures de l'enseignement supérieur. On veillera spécialement à ce que l'enseignement supérieur renforce ses fonctions de service de la société, en particulier ses activités visant à éliminer la pauvreté, la faim, la dégradation de l'environnement et la maladie, ainsi que les activités du développement de la paix, par une approche interdisciplinaire et transdisciplinaire... etc<sup>12</sup>.

Grossomodo, les conclusions de Paris ont été érigées en référentiel international dans l'élaboration des solutions d'action publique dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur. Mieux, « la conséquence la plus importante de la CMES pour l'Afrique subsaharienne, a été

---

<sup>11</sup> Rapport sur la Conférence Mondiale sur l'Enseignement Supérieur pour le XXIe siècle : vision et action », *op.cit.*, p. 3.

<sup>12</sup> Lire le Rapport sur la Conférence Mondiale sur l'Enseignement Supérieur pour le XXIe siècle : vision et action », *op.cit.* p. 3.

aussi la mutation idéologique qui a permis de comprendre que l'enseignement supérieur et la recherche sont des leviers importants du développement » (Gueye, 2005, p. 12). Le cadrage dans des réunions internationales a été appuyé par des travaux de recherche commandés par l'UNESCO et la BM.

## **2- La recherche scientifique comme cadre de définition des problèmes de l'enseignement tertiaire**

La question de l'urgence de réformer l'enseignement supérieur en Afrique subsaharienne et par ricochet le Cameroun agrège des points de vue et des expertises des partenaires techniques et financiers du Cameroun. Via de rapports de recherches, l'UNESCO et la Banque Mondial ont poussé le Cameroun à s'arrimer au système LMD. Leur stratégie est similaire. Elle s'est fait à l'aune des rapports d'expertise, donc les récits associent diagnostic et préinscription des solutions. Dans les décennies 80, 90 et 2000 la BM et l'UNESCO ont produit des rapports et ouvrages sur la situation de l'éducation dans le monde et en Afrique. Les 8 rapports de la BM de cette période analysent le problème de la pauvreté et du développement économique en Afrique subsaharienne. Ce problème est perçu par la BM comme la conséquence d'une accumulation des problèmes dans le secteur éducatif de ces pays et nécessite un changement de référentiel (Maray, 2000, p. 49). Les pays africains sont invités à réactualiser la qualité des connaissances enseignées dans leurs Universités en les réadaptant aux besoins changeants dans les domaines de l'enseignement et de la formation (Salmi, 2003, p. 58). L'éducation peut ainsi participer à la croissance économique dans la mesure où elle permet le développement du capital humain et physique, indispensables pour la production des biens et services. Un investissement pour une éducation de qualité permet aussi le progrès de la santé indispensable pour la production des richesses. Dans cette même logique, l'UNESCO avec ses experts déployés partout dans le monde s'est penchée sur la problématique de la pertinence et de la qualité de l'enseignement dans les pays pauvres. À travers des rapports et ouvrages, elle a incité les pays africains à réformer leur enseignement supérieur et à s'aligner sur les standards internationaux en adoptant des curricula transparents, lisibles, et internationalement reconnus. Ainsi pour elle :

La réforme pertinente des curricula s'appuie sur une logique d'internationalisation, de mobilité et de comparabilité des études et des diplômes. La réforme LMD, Licence- Master- Doctorat, peut dans ce domaine, constituer un moyen rapide pour l'Afrique subsaharienne de s'aligner sur les standards internationaux et en même temps harmoniser son système d'enseignement supérieur (Gueye, 2005, p. 79).



Ce rôle des acteurs internationaux dans la fabrication de cette solution d'action trouve son justificatif dans la posture de Philippe Zittoun selon laquelle « l'homme politique disparaît la plupart du temps au profit des causalités alternatives et apolitiques comme l'importance des savoirs, des experts, des réseaux ou bien encore des institutions » (Zittoun, 2013, p. 14). Ainsi, cette construction « à bas bruit » va ouvrir la balle des réformes de l'enseignement supérieur dans des nombreux pays, notamment le Cameroun.

## **B- L'institutionnalisation de la réforme LMD au Cameroun**

L'institutionnalisation « correspond au processus de constitution et de transformation, d'organisation de structures, de règles formelles et informelles qui fournissent aux acteurs des cadres d'actions relativement stables et censés assurer une certaine prévisibilité de leur comportement réciproque et, par conséquent, du résultat de l'action collective » (Fyalkowski et Aubin, 2013, p. 45). L'institutionnalisation d'une action publique se fait en plusieurs phases : la phase règlementaire et la phase d'appropriation. L'institutionnalisation du système LMD correspond dans ce cadre à la reconnaissance du problème de la nécessité de réformer l'enseignement supérieur sur la base du système LMD, dont sa mise sur agenda et aussi sa greffe. Il convient de préciser qu'il n'existe pas une ligne de démarcation claire entre ces deux étapes, car étant porté par un agenda international, son institutionnalisation a été moins controversée. Les organismes supranationaux à l'instar de la CEMAC et le CAMES autant que le gouvernement ont adopté des textes pour l'institutionnaliser.

### **1- L'institutionnalisation de la réforme LMD par des organes supranationaux**

Lors de la conférence des chefs d'État s de la zone CEMAC de 2005 à Libreville au Gabon, la déclaration sanctionnant cette rencontre est explicite quant à leur volonté de faire basculer leur enseignement supérieur dans le système LMD. Pour eux, le système LMD constitue un : « *mode de gestion porteur d'une nouvelle culture académique* ». Ainsi, Ils se sont engagés à faire de la réforme de l'enseignement supérieur de leur région l'objet d'une réflexion en l'inscrivant à l'agenda institutionnel de la CEMAC. L'intention exprimée par les États membres de cette organisation est portée à l'attention de sa Direction de l'Education de la Culture et des Affaires Sociales. Elle fera de cette réforme une de ses missions clés. C'est en 2006 que cette réforme a acquis le statut d'une solution d'action publique avec l'édiction par la CEMAC des cadres juridiques et des instruments de son pilotage. Le premier instrument juridique légiféré par cet organe supranational est la directive N°01/06-UEAC019-CM-14 portant application du système LMD dans les Universités et établissements d'enseignement supérieur de l'espace CEMAC. Cette prescription supranationale donne une orientation générale de l'application du système LMD dans le champ académique de son espace. Une

recommandation a été faite à l'endroit des États membres à l'effet de mettre en vigueur cette réforme à compter de l'année académique 2007/2008. La deuxième Directive N°02/06-UEAC-019-CM-14 entérine la première. Elle organise les études universitaires dans cet espace sur la base du système LMD. Cette autre prescription institutionnelle précise la nouvelle architecture des diplômes de l'enseignement supérieur et les différents diplômes sanctionnant chacun des cycles, c'est-à-dire Licence, Master et Doctorat.

Dans le même sens, les décisions et recommandations formulées par la CEMAC ont été entérinées par le CAMES, organe de certification où le Cameroun est membre. En Avril 2006 à Libreville au Gabon, les ministres en charges de l'éducation, membre de cet organe vont recommander « la reconfiguration des programmes universitaires et l'organisation des universités et écoles de l'espace CAMES suivant le modèle LMD ». Il s'est doté d'un pouvoir de contrainte symbolique en mettant en place une commission d'évaluation des établissements, structures et équipes de recherche et l'organisation des séminaires de renforcement des capacités dans le domaine de l'assurance qualité au bénéfice des institutions supérieur d'enseignement. Sous l'influence du CAMES, des organisations supranationales et internationales et surtout bénéficiant d'un flux politique favorable, le gouvernement camerounais a aussi mis le système LMD à son agenda institutionnel et l'officialiser.

## **2- La mise en politique de la réforme LMD par le gouvernement camerounais : l'édition des normes règlementaires**

En février 2007, le Président de la République va annoncer de manière solennelle l'accès de la réforme LMD à l'agenda en ces termes : « *je voudrais signaler l'importance de la mutation qui s'y prépare à travers la nouvelle gouvernance universitaire. Dans le cadre d'un programme de professionnalisation et de diversification, différentes actions sont prévues ou déjà engagées* » (Njimeni Njotang, 2018, p. 230). En réalité, cette annonce sonne comme une réponse à l'appel des organisations supranationales pour une construction d'une architecture commune de l'enseignement supérieur. Un comité chargé de piloter cette réforme a été créée par décision du ministre de l'enseignement supérieur. Ce Comité est chargé de travailler en synergie avec le ministère de l'enseignement supérieur et de sensibiliser la communauté académique de l'importance de cette réforme. Dans cette veine, des réunions et séminaires ont été organisés pour réfléchir sur les « modalités de mise en place progressive, méthodique, participative et maîtrisée du système LMD » (Djouda Feudjio, 2009, p. 147). Deux réunions de concertation avec les Recteurs des Universités d'État, les Vices - chancellors et les responsables de MINESUP ont été organisées le 20 et 26 septembre 2007 pour réfléchir sur les conditions de mise en œuvre de cette réforme.

Parallèlement aux recommandations du secrétariat exécutif de la CEMAC et du CAMES, les autorités camerounaises vont institutionnaliser cette réforme par la création des dispositifs juridiques et institutionnels (Steve, 2004, 515). Le Ministre de l'enseignement supérieur par le biais de la circulaire N°07/0003 MINESUP/CAB/IGA/CE du 19 octobre 2007 encadre le système LMD en vue de son lancement. Cette circulaire entérine en réalité les dispositions de la CEMAC préalablement citées. Elle a la particularité d'être plus succincte et normative. Pour ce qui est de son aspect technique, la circulaire donne les détails sur la nouvelle architecture de ce système fondée sur 3 grades, notamment Licence, Master et Doctorat. Elle présente aussi les nouvelles offres de formation du système LMD ainsi que ses principes pédagogiques relatifs aux parcours, aux Unités d'Enseignement et aux crédits. Bref le régime d'évaluation, la validation et la capitalisation des Unités d'Enseignement, la validation des Acquis de l'Expérience (VAE), l'inscription administrative dans toutes ses déclinaisons, du plan de développement des TICs, du supplément au diplôme, de l'Habilitation à ouvrir les parcours et/ou les spécialités de formation et de la mise en place des Ecoles doctorales ont fait l'objet d'un cadrage dans cette circulaire.

Porteur d'une nouvelle vision de la gouvernance universitaire, l'insertion de ce système est complexe et nécessite une grande prudence compte tenu du contexte camerounais et des pratiques académiques anciennes qui se sont inscrites dans le temps. Dans ce sens, les autorités universitaires ont opté pour une mise en œuvre incrémentale. En janvier 2018, à travers l'arrêté N°28/00035/MINESUP/SG/DDES/DAJ du 28 janvier 2018 complétant la circulaire N°07/0003 MINESUP/CAB/IGA/CE du 19 octobre 2007 portant organisation du système Licence, Master, Doctorat/phd (LMD) dans l'enseignement supérieur au Cameroun, le MINESUP a redéfini les objectifs généraux de cette réforme. Ce nouveau texte accorde une autonomie aux universités pour ce qui est du choix des programmes de formation : « les programmes de formation sont propres à chaque université qui les fait valider par ses instances compétentes et approuver par le Ministre de l'enseignement supérieur ». Ce texte crée une nouvelle licence : Licence technologie. Par ailleurs, les conditions de mobilité des étudiants, de transfert des crédits, les types de mobilités sont clarifiés. Le texte donne des clarifications sur le Supplément au Diplôme qui est un document qui décrit le profil académique et socioprofessionnel du diplôme en faisant ressortir de façon succincte la liste des connaissances et des compétences acquises, et d'autres activités valorisantes en lien avec le parcours et les objectifs de la formation. En février 2022, un autre arrêté du MINESUP organise la professionnalisation dans les établissements facultaires des Universités d'État camerounais.

## Conclusion

La réforme de l'enseignement supérieur camerounais sur la base du système LMD intervenue en 2007 n'émane pas d'une volonté absolue et quasi-stratégique du pouvoir politique camerounais. Elle est plutôt à mettre à l'actif des agents universitaires et des acteurs internationaux. Ces acteurs multivariés et polycentriques ont avec des activités de cadrage, construit la nécessité et l'urgence de cette réforme. La mise en désordre de l'espace public par des revendications catégorielles dans les années 90 et 2000 ont poussé le pouvoir public à opérer des réformes conjoncturelles et même structurelles mais mal adaptées et en déphasages avec les différents cadrages des étudiants. L'avènement d'une nouvelle économie du savoir a réaffirmé la volonté des avatars de la mondialisation d'instaurer une nouvelle société de savoir. Le cadrage des organismes en charges des questions éducatives à l'instar de l'UNESCO et des bailleurs de fond et les solutions qu'ils proposent ont permis de repenser l'enseignement supérieur au Cameroun sur la base du système LMD, même si la pertinence de la politique de professionnalisation dans les établissements facultaires est à interroger.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] J.-E. Charlier, S. Croché et A. K. Ndoye, *Les universités africaines francophones face au LMD. Les effets du processus de Bologne sur l'enseignement supérieur au-delà des frontières de l'Europe*, Academia, Louvaine-la-Neuve, 2009, 341 pages.
- [2] Y.B. Djouda Feudjio, « L'adoption du « système LMD » par les universités camerounaises : enjeux, contraintes et perspectives », *JHEA/RESA*, vol. 7, Nos. 1&2, 2009, pp. 141-157.
- [3] A. Tchoupie, « La participation des étudiants des universités d'État à la dynamique de construction et de reformes des politiques de l'enseignement supérieur au Cameroun » dans Ngwe (L.) et H. De Prince Pokam, (dir.), *L'enseignement supérieur au Cameroun depuis la réforme de 1993. Dynamiques et perspectives*, Dakar, CODESRIA, 2016, p.209-234.
- [4] L. Ngwe, H. De Prince Pokam, A. Mandjack, E. Folefack, « L'université et les universitaires dans les mutations politiques et éducatives au Cameroun », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 5, 2006, pp. 169-191.
- [5] H. Blumer et L. Riot, « Les problèmes sociaux comme comportements collectifs », *Politix*, vol. 17, n° 67, 2004, pp.185-199.
- [6] P. Zittoun, *La fabrique politique des politiques publiques : une approche pragmatique de l'action publique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, 339 pages.

- [7] D. Cefai, « La construction des problèmes publics : définition de situation dans des arènes publiques », *Réseaux*, vol.14, n° 75, 1996, pp.43-66.
- [8] A.E. Bella, « Les mouvements étudiants et l'ordre politique au Cameroun postindépendance : entre enrégimentement et résilience », *SYLLABUS REVIEW, Human and Social Science*, vol. 6, n° 2, 2015, pp. 291-328.
- [9] L. Sindjoun, « Ce que s'opposer veut dire : l'économie des échanges politiques » dans *Comment peut-on être opposant au Cameroun ? Politique parlementaire et politique autoritaire*, Dakar, CODESRIA, 2004, pp.8-43.
- [10] M.C.M., « Quelle université demain ? Cameroon Tribune, 07 Mai 1992, p. 9.
- [11] KINGUE (C.I.B.), « Universités. Les réformes : L'université nouvelle. », Cameroon Tribune, N° 5313, 1<sup>ère</sup> février 1993, p. 3.
- [12] C. MORILLAS, « Domination et résistance étudiante au sein d'un « lieu clos et apolitique » : l'université camerounaise (1962-2014), *l'Espace politique*,
- [13] E. MONPETIT, « Pour en finir avec le lobbying : comment les institutions canadiennes influencent l'action des groupes d'intérêt », *Politiques et sociétés*, vol. 21, n° 3, 2002, pp. 91112.
- [14] ADDEC, « Troisième Rapport d'enquête sur le rançonnement des étudiants à l'université de Yaoundé I », 13 octobre 2005. <http://addec.over-blog.com/article1002184.html>.
- [15] ADDEC, « Au bout de la trêve et au cœur de la crise : l'université doit cesser d'être pour exister », Rapport Trêve aout 2005 du 13 octobre 2005. <http://addec.over-blog.com/article1002097.html>.
- [16] Papa Gueye, *L'Enseignement supérieur en Afrique subsaharienne : des pistes pour une réforme*, op.cit., p .63
- [17] Rapport de l'UNESCO Développement récent et perspective de l'enseignement supérieur en Afrique subsaharienne au XXI<sup>e</sup> siècle, 2003, op.cit., p. 14.
- [18] P. Gueye *L'Enseignement supérieur en Afrique subsaharienne : des pistes pour une réforme*, UNESCO-Bureau Régional de Dakar (BRED), 2005, 145 pages.
- [19] J. Bindé, *Vers les sociétés du savoir : rapport mondial de l'UNESCO*, Paris, UNESCO, 2005, 237 pages. [20] UNESCO, *Réforme de l'enseignement supérieur en Afrique : éléments de Cadrage*, op.cit. p. 20.

Ibid., p. 20.

- [21] S. Cuenin, « Le financement de l'éducation dans les pays pauvres très endettés d'Afrique subsaharienne : le nouveau contexte et ses implications », cedef/AFEC, 2001, p. 57.
- [22] C. Laval, L. Weber, Y. Bauney, R. Cusso, G. Dreux et D. Rallet, *Le nouvel ordre éducatif mondial : OMC, Banque mondiale, OCDE, Commission européenne, Syllepse (éditions)*, 2002, 143 pages.
- [23] C. Maray, « Une typologie des référentiels d'action publique en matière de formation en Europe », *Recherches sociologiques*, n° 2, 2000, p. 48.
- [24] L. Quéré, « Construction des problèmes publics et action collective », 2001, pp. 97-113.
- [25] S. Amsata, *Les structures anthropologiques de l'imaginaire en Afrique noire traditionnelle ou vers une archétypologie des concepts de pratiques rituelles et de représentations sociales*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Pierre Mendès-France- Grenoble II, 2004, 316 pages.
- [26] Waffo Mongo : « Université de Yaoundé : les amphithéâtres ne sont toujours pas pleins », *Cameroon Tribune*, N° 4871, du 21 et 22 avril 1991, p. 10.
- [27] J. Njoya, « Inversion sociale au Cameroun : droit et politique dans la gestion des « émeutes de février 2008 » », dans S. Traore, B. Camara et O. Devaux, *L'inversion sociale : un défi au droit et à l'ordre*, RESMASJUPE. p. 61.
- [28] J. Simeant, « Grève de la faim », dans O. FILLIEULE, M. Lilian et C. Pechu, *Dictionnaire des mouvements sociaux*, 2<sup>e</sup> éditions, presses de sciences po, 2020, 656 pages.
- [29] B. Gravier et al., « L'alimentation forcée est contraire à la déontologie médicale. Une grève de la faim est un acte de protestation. Quelle est la place des soignants », dans *Bulletin des médecins Suisses*, 2010, vol. 91, n° 39, pp. 1521-1525.
- [29] P. Bardonet et T. Libaert, *Le lobbying*, Paris, DUNOD, 2012, 128 pages.
- [29] R. Madina, « Entreprises privées et décision publique. Acteurs et organisation stratégique du lobbying dans les grandes entreprises en France », *Politiques et management public*, vol. 29, n°3, 2012, pp. 431- 449.
- [29] C. ATEM, « Présidentiel 2004 : L'université de Yaoundé I annonce les couleuvres », *Le Nouveau Monde*, 08 avril 2004, p. 3.
- [30] L. KOLYANG, « Université : la mission Abouem à Douala », *Mutations*, n° 1405, 17 mai 2005, p. 3.

[31] M.-F. Lange et N. Henaff, « Politiques, acteurs et systèmes éducatifs entre internationalisation et mondialisation », *Revue tiers monde*, n° 223, vol. 3, 2015, pp. 11-28.

[32] Rapport sur la Conférence Mondiale sur l'Enseignement Supérieur pour le XXI<sup>e</sup> siècle : vision et action », Conférence générale, 30<sup>e</sup> Session, Paris 1999, [www.unesco.org/educat/educprog/wche/declaration\\_fre.htm](http://www.unesco.org/educat/educprog/wche/declaration_fre.htm).

[33] B. Ndior *Les universités publiques à l'épreuve de la professionnalisation des études dans la réforme LMD : le cas du Sénégal*, Thèse de doctorat en Sciences de l'Education, Université de Strasbourg, 2013, 510 pages.

[34] J. Salmi (dir), *Construire les sociétés du savoir : nouveaux défis pour l'enseignement supérieur*, Banque Mondiale, Presses de l'Université de Lavale, Québec, 2003, 275 pages.

[35] P. Fyalkowski et D. Aubin, « L'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques en Wallonie : une réponse propre à des influences externes », *Reflets et perspectives de la vie économique*, vol. LII, n° 1, 2013, pp. 43- 67.

[36] Déclaration de Libreville sur la construction de l'Espace CEMAC de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de la Formation Professionnelle, Libreville le 11 février, 2005, *Les bulletins officiels de la CEMAC*.

[37] Directive n°01/06-UEAC-019-CM-14 portant application du système LMD (Licence, Master, Doctorat) dans les universités et établissements d'enseignement supérieur de l'espace CEMAC.

[38] Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur, (CAMES), Résolution n°4 sur le passage au LMD. CS/SO-23/2006, 6 avril, Libreville, Gabon.

[39] Rapport général AQ –CAMES, Atelier de formation de l'assurance qualité de l'enseignement supérieur, Yamoussoukro, 13-16 Décembre 2007.

[40] C.A. Njimeni Njiotang, *Le discours de Paul Biya à l'ère du multipartisme au Cameroun : mise en scène argumentatives et relation au pouvoir*, vol.2, Thèse de Doctorat en Linguistique, 2018, Université de Bordeaux Montagne, 485 pages.

[41] J. Steve, « L'institutionnalisation de l'évaluation des politiques en Belgique : entre balbutiements et incantations », *Res Publica* , n° 4, 2004, pp.512-534.

[42] Arrêté N°28/00035/MINESUP/SG/DDES/DAJ du 28 janvier 2018 portant organisation du système Licence, Master, Doctorat/Phd (LMD) dans l'enseignement supérieur au Cameroun.

[43] Arrêté N°22-00024/MINESUP/SG/DDES/DAJ du 22 février 2022 portant organisation de la professionnalisation dans les établissements facultaires des universités d'Etat camerounais.



**Global Scientific JOURNALS**

**COPYRIGHT AGREEMENT**

*(Please e-mail this signed scanned copyright form with other registration documents to [contact@globalscientificjournal.com](mailto:contact@globalscientificjournal.com))*

Please complete and sign the form and send it with the final version of your manuscript. It is required to obtain written confirmation from authors in order to acquire copyrights for papers published in the journal, also to index them to various repositories.

**Title of paper: Construction des problèmes publics dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur au Cameroun : cas de la réforme LMD .**

**Author(s): Deuzoumbe Denis**

The undersigned hereby transfer any and all rights in and to the paper including without limitation all copyrights to the GSJ. The undersigned hereby represents and warrants that the paper is original and that he/she is the author of the paper, except for material that is clearly identified as to its original source, with permission notices from the copyright owners where required. The undersigned represents that he/she has the power and authority to make and execute this assignment.

This agreement is to be signed by at least one of the authors who have obtained the assent of the co-author(s) where applicable.

DEUZOUMBE Denis le 29 octobre 2022

\_\_\_\_\_ **Author's**  
**Signature & Date**

\_\_\_\_\_ **Typed or Printed Name**

Université de Dschang

\_\_\_\_\_ **Institution**  
**or Company (if any)**

Send to [contact@globalscientificjournal.com](mailto:contact@globalscientificjournal.com)